

AVENANT (N° 2) À L'ENTENTE RELATIVE À LA MISE EN
ŒUVRE DU PLAN NORD À L'HORIZON 2035, PLAN
D'ACTION 2015-2020 DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

ENTRE

SOCIÉTÉ DU PLAN NORD, personne morale légalement constituée
par la Loi sur la Société du Plan Nord (RLRQ, c. S-16.011) ayant son
siège au 900, boulevard René-Lévesque Est, bureau 720,
Québec (Québec) G1R 2B5, agissant à la présente entente et ici
représentée par M. René Dufresne, président-directeur général,
dûment autorisé en vertu de l'article 43 de la Loi sur la Société du
Plan Nord

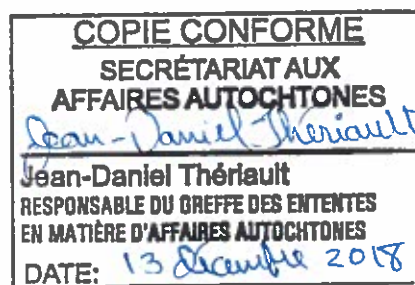
(ci-après appelée la « Société »);

ET

LE MINISTRE RESPONSABLE DES AFFAIRES
AUTOCHTONES, pour et au nom du Gouvernement du Québec,
agissant par M^{me} Marie-José Thomas, secrétaire générale associée,
dûment autorisée en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil
exécutif (RLRQ, chapitre M-30)

(ci-après appelé le « Ministre »);

(ci-après collectivement appelés les « Parties »).



[Signature]
MPT

AVENANT - MODIFICATION DE L'ENTENTE

Tel que prévu à l'article 6 de l'ENTENTE RELATIVE À LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN NORD À L'HORIZON 2035, PLAN D'ACTION 2015-2020 DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (ci-après « l'Entente ») entre la SOCIÉTÉ DU PLAN NORD et le MINISTRE RESPONSABLE DES AFFAIRES AUTOCHTONES, signée le 22 septembre 2016, toute modification à l'Entente doit faire l'objet d'une entente écrite entre les Parties.

Le présent Avenant (N° 2) vise à remplacer l'Annexe 2 : Budgets et dépenses admissibles de l'entente signée le 22 septembre 2016, entente modifiée le 6 octobre 2017 par la signature de l'Avenant (N° 1).

Le présent Avenant (N° 2) ne modifie pas la nature de l'entente signée le 6 octobre 2017 et en fait partie intégrante.

SIGNATURES

EN FOI DE QUOI, les Parties ont signé le présent Avenant (N° 2) en double exemplaire :

Pour la Société



René Dufresne
Président-directeur général

le 29 août 2018

à Québec

Pour le ministre responsable des Affaires autochtones



Marie-José Thomas
Secrétaire générale associée

le 15 août 2018 2018

à Québec



PRIORITÉ D'ACTION : Exploitation du Parc national Ulittaniujalik																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																
BUDGET ET SÉQUENCE DES VERSEMENTS (M\$)	2015-2020 TOTAL	2015-2016	2016-2017	2017-2018 TRIMESTRE				2018-2019 TRIMESTRE				2019-2020 TRIMESTRE																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
				1	2	3	4	Total	1	2	3	4	Total	1	2	3	4	Total																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
	3	X	X																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													</



PRIORITÉS D'ACTION : Étude sur le coût de la vie au Nunavik														
BUDGET ET SÉQUENCE DES VERSEMENTS	2015-2020 TOTAL	2015-2016 TRIMESTRE				2016-2017 TRIMESTRE				2017-2018 TOTAL (\$)	2018-2019 TOTAL (\$)	2019-2020 TOTAL (\$)		
		1	2	3	4	TOTAL	1	2	3				4	TOTAL
		(\$)	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)				(\$)	(\$)
	100 000 \$	-	-	-	-	-	-	-	-	34 299	34 298	31 403	-	
DESCRIPTION DU PROJET	• L'étude sur le coût de la vie au Nunavik, ayant fait l'objet d'une Convention de recherche signée le 7 avril 2014 entre l'Université Laval et le ministère du Conseil exécutif, a pour objectif d'évaluer le coût de la vie au Nunavik, en tenant compte des habitudes de consommation des résidents de la région, des prix des produits et services, et des différences de prix entre le Nunavik et le sud du Québec (Ville de Québec). La Convention de recherche est entrée en vigueur le 1^{er} mai 2014 et est venue à échéance le 30 avril 2016. • Une deuxième phase au projet de recherche est proposée afin de poursuivre les activités de recherche sur une période de 24 mois à compter de la date de la signature de la nouvelle convention de recherche. Chacun des représentants du comité de suivi pourra individuellement formuler des demandes pour des analyses additionnelles. • Les principales activités de la deuxième phase de recherche consistent à : ○ Préparer la base de données en vue de la réalisation d'analyses additionnelles : ▪ Analyse coût-bénéfice des alternatives; ▪ Élaboration et validation de l'architecture de la base de données sur le progiciel choisi; ▪ Transfert des données de MS Excel et d'IBM-SPSS sur le progiciel choisi; ▪ Création de formulaires pour la saisie des données; ▪ Programmation d'algorithmes et de routines de calcul pour les requêtes d'extraction de données et la production de rapports d'analyses sommaires; ▪ Validations et tests de fonctionnalités des algorithmes et des routines de calcul programmés; ▪ Mise en place d'un système de sécurité et de gestion des utilisateurs pour l'accès à la base de données. ○ Réaliser et communiquer chaque analyse additionnelle demandée : ▪ Détermination des analyses; ▪ Préparation et réalisation de chaque analyse; ▪ Communication des résultats de chaque analyse.													

PRIORITÉS D'ACTION : Étude sur le coût de la vie au Nunavik	
	- Le financement de la SPN vise donc à financer la deuxième phase de l'étude qui consistera principalement à préparer les données déjà recueillies pour les soumettre à des analyses additionnelles non prévues à la Convention de recherche initiale, à réaliser ces analyses et en communiquer les résultats. - Des sommes supplémentaires de 137 195 \$ pour l'année 2016-2017 et de 62 805 \$ pour l'année 2017-2018 sont requises pour la réalisation des analyses additionnelles, pour un total de 200 000 \$. Toutefois, en vertu de l'Entente, le gouvernement du Québec assume la moitié du coût de l'étude. Sa contribution s'élève donc à 100 000 \$ pour les années 2016-2017 et 2017-2018. L'ARK, et la Société Makivik doivent en assumer conjointement chacune le quart (25 %). - Les dépenses couvriront des salaires, du matériel (ex. ordinateurs et logiciels) et les indirects de recherche.
IDENTIFICATION DES PIÈCES REQUISES POUR VERSEMENT ET REDDITION DE COMPTES	Pour versement par la SPN : - Un premier paiement de trente-quatre mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf dollars (34 299,00 \$) sera versé au ministre responsable des Affaires autochtones à la réception d'une facture de l'Université Laval dès la signature de la nouvelle convention de recherche. Un deuxième versement de trente-quatre mille deux cent quatre-vingt-dix-huit dollars et cinquante cents (34 298,50 \$) sera effectué en avril 2017 dans les trente (30) jours de l'émission d'une facture par l'Université Laval au SAA. Un dernier versement de trente et un mille quatre cent deux dollars et cinquante cents (31 402,50 \$) sera effectué à l'échéance de la nouvelle convention de recherche, sous réserve du dépôt de l'ensemble des rapports d'analyses additionnelles. Pour reddition de comptes : - Rapports des résultats de chaque analyse, remis par l'Université Laval; - Réclamation du SAA attestant d'un minimum de 200 000 \$ de dépenses par l'Université Laval.

